



Rapport annuel 2022

Pour des séparations moins conflictuelles

un nouveau dispositif genevois au bénéfice des enfants et de leurs parents

1. Résumé

L'association ScopalE a travaillé en 2022 à l'introduction d'un nouveau dispositif autour de la séparation parentale, sur la base des concepts d'action élaborés durant l'année 2021.

L'objectif global est de prévenir l'escalade des conflits et de favoriser la coparentalité en soutenant la recherche du consensus.

Le projet comprend **les mesures** suivantes :

- ✓ **Consultations interdisciplinaires** pour parents séparés ;
- ✓ **Cours collectifs** pour parents séparés ;
- ✓ **Formations** des professionnels ;
- ✓ Activités de plaidoyer en faveur du nouveau dispositif, travail en réseau, et communication.

Le calendrier a été retardé, en raison aléas et incertitudes liées à la pandémie de Covid. Ainsi, Les **Consultations interdisciplinaires** ont cependant pu être menées à bien en 2022 et Les **Cours collectifs** ont pu débuter en février 2023

Pour les mesures destinées aux parents

- En 2022, **des canevas détaillés ont été élaborés pour la mise en place des consultations interdisciplinaires et des cours collectifs**, de manière à disposer de concept d'action performants et standardisés. L'expérience de terrain pointue des membres des différents groupes de travail a été particulièrement précieuse et a permis l'élaboration d'un matériel pouvant être utilisé également par d'autres professionnel.les que les initiant.es.
- Un travail de réseau et des actions de communications (presse et flyer) ont été lancées pour faire connaître l'offre et recruter des familles.
- **En 2022, Les résultats pour les consultations interdisciplinaires sont très positifs**, elles ont permis à la majorité des ex-couples participants d'apaiser leurs tensions et d'aller vers des solutions.
- La préparation des **cours collectifs**, qui n'ont pu débuter qu'en février 2023, permet aux parents une possibilité novatrice : celle de se former et d'acquérir des références communes pour structurer leur coparentalité en fonction des besoins des enfants.

Pour les mesures destinées aux professionnel.les et institutions

- Les principes de base pour la sensibilisation et la formation à cette thématique ont été posés.
- Une première action est ainsi mise en place avec la présentation du projet ScopalE à l'UNIGE lors de. « **l'atelier de recherche : enquête collective** » du **Master en sociologie de l'Université de Genève** » le **27 avril 2022**. Cette présentation a connu un grand succès auprès des étudiants et des professeurs qui ont relevé la nécessité et la pertinence du projet ScopalE.
- **Le 5 mai 2022**, ScopalE participe aux ateliers du **Colloque AIFI (colloque de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées)**. Les intervenant.es présentent la méthodologie des consultations interdisciplinaires mis en place par ScopalE et leurs objectifs auprès des familles.
- Des actions de plaidoyer et de communication ont conduit à une meilleure connaissance et meilleure prise en compte de ScopalE par le réseau, par les services de l'État et par la justice. Les retours du réseau sont également très positifs quant à l'utilité des mesures.

Le détail des différentes mesures est présenté ci-après :

2. Consultations interdisciplinaires pour parents séparés

Objectif

- Recevoir les parents rapidement pour les aider à **envisager la séparation sous l'angle de la coopération parentale**
- Faire exister l'enfant et ses besoins dans la mise en place de la séparation
- Permettre aux parents de s'approprier pleinement leur rôle parental plutôt que de déléguer à des professionnels les décisions concrètes concernant leurs enfants.

Concept

- **3 séances où les parents sont reçus ensemble en setting coparental** « child focus » par un binôme médiateur.trice/thérapeute en co-intervention
- Séances d'une durée de 1h30, espacées d'environ 2-3 semaines.
- Un **bilan** au terme du processus avec **une orientation** des parents vers d'autres professionnel.les si nécessaire.

Public-cible

- Parents séparés ou en cours de séparation, en principe le plus tôt possible, émargeant au registre des publics ciblés par la promotion et la prévention primaire & secondaire en la matière. Les parents peuvent vivre sous le même toit ou habiter séparément.

Mise en œuvre

- Un **canavas détaillé** a été élaboré pour chacune des 3 séances, afin de pouvoir articuler thérapie et médiation.
- Un **processus de sélection des familles** entre la fin 2021 et 2022, sur les 8 familles sélectionnées, 2 ont présenté des contre-indications (conflit durablement cristallisé et judiciaire) et n'ont pas pu être intégrées à la phase test.
- **Globalement**, depuis le début du dispositif ScopalE, 16 familles ont été prises en charge.

Résultats (selon les constats des intervenant.es et les feedbacks des parents)

- Le bon lien que les intervenant.es ont pu établir avec les parents a favorisé l'**apaisement** et la **valorisation des différences**.
- La possibilité de travailler sur les tensions en intégrant la présence symbolique des enfants leur a permis d'avancer et de défocaliser leur potentiel duel sur l'avenir de leur coparentalité.
- L'élaboration d'un narratif commun aux deux parents leur a permis d'envisager la vie de famille dans sa continuité, depuis la rencontre jusqu'à la vie séparée **en partant du point de vue des enfants**.

Conclusions

- La conception du dispositif sur 3 séances tient bien, est cohérente, et permet de s'ajuster aux particularités de chacune des situations.
- L'articulation entre thérapie et médiation est riche et tout à fait fonctionnelle, vécue avec fluidité tant par les intervenant.es que par les parents.
- Les effets recherchés ont été atteints. **La majorité des ex-couples ont vu leurs tensions s'apaiser et ont pu aller vers des solutions.**
- Au terme du processus, un feedback a été systématiquement donné aux parents, soit en les encourageant à s'orienter vers une médiation, une thérapie individuelle ou en couple, voire vers une ou un avocat.e spécialisé.e.

3. Cours collectifs pour parents séparés

Objectif

- Offrir aux parents se séparant la possibilité de suivre une formation psychoéducative, dans une visée de prévention des séparations conflictuelles.
- **Sensibiliser les parents au vécu et aux besoins de l'enfant** dans cette période de bouleversement des liens familiaux.
- Les aider à **identifier les freins au développement d'une coparentalité fonctionnelle** post- séparation, en leur permettant notamment d'échanger avec d'autres parents dont certains sont dans une position opposée à la leur pour prendre de la distance avec leur propre situation
- Leur **transmettre des connaissances théoriques et des outils pratiques** pour renforcer leurs compétences parentales de parents séparés et réfléchir avec eux à la construction d'une coparentalité respectueuse des besoins de l'enfant.
- Leur donner la possibilité d'apprendre à mieux gérer leurs propres émotions face à eux-mêmes, à l'ex-partenaire et aux enfants, et de mieux prendre en charge les émotions de l'enfant.

Concept

- Les cours ont été construits sous forme de **deux groupes, les ex-partenaires étant chacun répartis dans un groupe différent** afin de favoriser une capacité réflexive pouvant être davantage mobilisée en l'absence du regard de l'ex-partenaire.
- Le cours est construit sur **7 séances de 2 heures** (en principe à quinzaine), chacune abordant un thème en lien avec le passage de la conjugalité à la coparentalité.

- Les parents sont mis au travail à travers des réflexions personnelles, l'échange avec les autres parents du groupe, des supports filmés, et d'autres supports psychoéducatifs.
- Sur la base de ce qui émerge dans le groupe, les professionnel.les qui animent le cours mettent les thèmes en discussion et complètent avec des apports psychoéducatifs.
- Les parents sont invités, entre chaque séance, à réfléchir à leur propre situation, à leurs souhaits de changements et à la mise en pratique de certains éléments dans leur posture de parent et de coparent.

Public cible

- **Couples avec enfants, en phase de séparation** qui vivent encore sous le même toit, certains peuvent être en cours de déménagement ou vivre déjà séparés.
- Initialement, le projet avait été pensé pour des parents au début du processus de séparation. Il a ensuite été élargi à des situations peu judiciairisées avec des parents motivés à réfléchir à des postures plus protectrices des besoins de leur(s) enfant(s).

Mise en œuvre

- Les années 2021 et 2022 ont été consacrées à **l'élaboration du plan de cours de chacune des séances, puis à l'élaboration d'un support à distribuer**. Le concept allemand « Kinder im Blick » a servi d'inspiration, mais c'est finalement un nouveau concept qui a été créé. En effet, de par leur expérience de terrain, les membres du groupe de travail disposaient d'éléments plus précis, issus de leur pratique.
- Une réflexion a été menée sur la manière de promouvoir les cours auprès du public cible et des actions de communications ont été lancées. Et les premières sessions des cours ont pu débuter en février 2023.

4. Formation des professionnels

Objectif

- **Développer** au sein des différentes professions une **nouvelle culture de travail et une cohérence d'intervention** basées sur la collaboration interdisciplinaire, le décloisonnement des métiers et l'approche relationnelle des conflits parentaux
- Créer des synergies entre expertise de terrain et recherche scientifique
- Offrir une formation spécifique de qualité aux professionnels qui interviendront dans les mesures destinées aux familles (consultations interdisciplinaires et cours collectifs).

Concept

- Développement de **formations et sensibilisations qui** mettent en avant la nécessité d'intervenir de manière interdisciplinaire autour des séparations parentales et **donnent des pistes pour prévenir les conflits**
- Intégration de connaissances théoriques et d'expertises pratiques issues des domaines de la psychologie, de la sociologie, du droit et du travail social
- **Collaboration entre les experts de terrain et l'Université de Genève** au travers du Comité scientifique de Scopale
- Développement de **formations internes** pour former la relève.

Public cible

- **Professionnel.les amené.es à intervenir dans les conflits familiaux** : juges, avocat.es, thérapeutes, médiateurs.trices , intervenant.es en protection de l'enfant des services de l'Etat etc.

Projection

- **Une demi-journée de formation interne** sera organisée le 25 janvier 2023 pour former d'autres psychologues et médiateurs pour les consultations interdisciplinaires. Leur formation se poursuit en travaillant en binôme avec une personne déjà formée.
- **Une journée de séminaire** « Coopérer pour éviter la rupture de lien dans les transitions familiales » sera organisée par l'Université de Genève, conjointement avec l'Association ScopaleE, le 16 février 2023.

5. Communication et plaidoyer

Objectif

- **Sensibiliser le large public et les décideurs politiques** aux buts poursuivis par ScopaleE
- Promouvoir les consultations interdisciplinaires et les cours collectifs
- Renforcer la collaboration entre ScopaleE et les différentes instances de l'Etat en participant activement au processus de réforme du dispositif genevois
- Se mettre en réseau avec des initiatives similaires dans d'autres cantons et pays

Concept

- **Présentations** du projet auprès d'autres organisations ou dans le cadre de colloques et conférences
- **Rencontres** avec les instances de l'Etat
- Action de **communication** pour la promotion des mesures : Site Internet, médias, réseaux sociaux.

Public cible

- **Service de l'État, Justice**
- **Professionnel.les amené.es à intervenir dans les conflits familiaux**
- **Grand public**

Mise en œuvre

- Présentation des Consultations interdisciplinaires au Collectif « Violence dans le couple et séparations conflictuelles » du canton de Vaud, en mai 2022
- Conférence dans le cadre du **Colloque AIFI** (colloque de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées), en mai 2022
- Participation au **processus HARPEJ** (Harmonisation de la protection de l'enfance et de la jeunesse) mis en place par l'Etat de Genève - 3 séances de travail en 2022
- **Participation au groupe de travail du Pouvoir judiciaire** pour l'élaboration d'une loi sur la médiations -6 séances de travail en 2022 avec la participation d'un membre de ScopaleE

- En septembre 2022, un groupe de travail représentation/communication pour mettre en place une stratégie de communication Scopale en lien avec l'agence C-Matrix.
- **Création et envoi d'un flyer** par mail et courrier au réseau: tribunaux, SEASP, SPMI, Cheffes de services, institutions petite enfance, pédiatres (par courrier). Lancement : 22 novembre 2022
- **Création et diffusion du communiqué de presse** par le groupe communication et l'agence C-Matrix. Lancement: le 20 novembre 2022, **Journée mondiale de l'enfance.**

MEDIAS	TITRE	DATE
Tribune de Genève	Donner des cours aux parents séparés pour éviter les conflits	28.11.2022
Tribune de Genève	Édito : Bien se séparer, ça s'apprend ?	28.11.2022
Femina	Garde des enfants à Noël: le pénible casse-tête des parents séparés	22.12.2022
Radio Lac	Un nouveau dispositif pour des séparations moins conflictuelles Interview de Mme Judith Monfrini	18.11 et diffusion 22.11.2022
RTS	Emission Forum : Le grand débat - Faut-il imposer la garde partagée dans la loi ?	25.11.2022
Léman Bleu	Séparations: une association agit en amont pour préserver les enfants. Interview de M. Jérémy Seydoux	28.11.2022

6. Le Comité interdisciplinaire

Me Camille Maulini, (Co-présidente), avocate, Association des juristes progressistes, Genève
Mme Katharina Schindler Bagnoud, (Co-présidente), sociologue, Directrice de l' Ecole des Parents Genève.

Mme Laurence Bagnoud-Roth, (Vice-présidente), psychologue-psychothérapeute, FSP-THERAPEA Genève, juge assesseur.

Mme Alexandra Spiess, (Vice-présidente), éducatrice spécialisée, thérapeute systémique et de famille Asthéfis, Responsable AS'TRAME Genève.

Mme Véronique Stähli, (Trésorière), médiatrice FSM/ASMF assermentée, Directrice AMPM-ASTURAL.

Mme Christina Maneff, (Membre), pédiatre FMH, thérapeute systémique de couple et de famille.

7. Remerciements

Soutiens financiers

Le Comité remercie chaleureusement :

- Le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
- La Loterie romande
- Une Fondation privée

Les membres du Groupe de travail

Cours collectifs :

- Mme Amélie Baudère (Psychologue-psychothérapeute, SEI-ASTURAL)
- Mme Katharina Schindler Bagnoud (Sociologue, Directrice, Ecole des Parents Genève)
- Mme Marta Fragapane (Psychologue-psychothérapeute FSP, thérapeute de famille, AS'TRAME Genève)
- M. Nicolas Favez, (Professeur ordinaire en psychologie, FAPSE-UNIGE)
- M. Marc Devigne (Thérapeute de famille, AS'TRAME Vaud)
- M. Nilo Puglisi (Psychologue, AS'TRAME Vaud, assistant doctorant-UNIGE)

Consultations interdisciplinaires :

- Mme Alexandra Spiess (Éducatrice spécialisée, thérapeute systémique et de famille Asthéfis, Responsable, AS'TRAME Genève)
- Mme Laurence Bagnoud Roth (Psychologue-psychothérapeute FSP, THERAPEA Genève, juge assesseur)
- M. Alexandre Balmer (Médiateur en protection de l'enfance)

Formation :

- Mme Alexandra Spiess (Thérapeute systémique et de famille, AS'TRAME Genève)
- Mme Michelle Cottier (Professeure ordinaire, Faculté de droit-UNIGE)
- M. Nicolas Favez (Professeur ordinaire en psychologie, FAPSE-UNIGE)

Le Comité scientifique ScopalE et ses membres :

- Prof. Michelle Cottier (Professeure ordinaire, Faculté de droit-UNIGE)
- Prof. Nicolas Favez (Professeur ordinaire en psychologie, FAPSE-UNIGE)
- Prof. Eric Widmer (Professeur ordinaire, CGEV- UNIGE)
- Prof. Christiana Fountoulakis (Professeure ordinaire, Université de Fribourg et titulaire de la Chaire de droit civil I.)
- Prof. Gian Paolo Romano (Professeur ordinaire, Faculté de droit-UNIGE)

Madame Anne De Montmollin, Directrice de la Fondation AS'TRAME, pour le suivi financier et la recherche de fonds pour l'association ScopalE.